



Fonds des Nations Unies  
Pour la Population

République Gabonaise



Union – Travail - Justice

**Plan d'Action du Programme Pays**

**Entre**

**Le Gouvernement de la République  
Gabonaise**

**Et**

**Le Fonds des Nations Unies pour la Population  
2007-2011**

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AFAFSI	Association des Femmes Africaines Face au SIDA (SWAA Gabon)
AFD	Agence Française de Développement
AFEG	Association des Femmes Educatrices du Gabon
AFJ	Association des Femmes Juristes
ANGIDE	Association Gabonaise des Infirmiers (es) Diplômés d'Etat
ASFG	Association des Sages-femmes du Gabon
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CAP	Connaissances, Attitudes, Pratiques
CCA	Country Common Assessment (Bilan commun de pays)
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CCM	Country Commodity Management
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CPAP	Plan d'Action du Programme Pays
CRESA	Centre Régional d'Education pour la Santé
DGSEE	Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
CSLS	Cadre Stratégique de Lutte contre le Sida
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMP/EVF	Education en Matière de Population et Education à la Vie Familiale
IEC	Information, Education, Communication
IDH	Indice de Développement Humain
IFORD	Institut de Formation et de Recherche Démographiques
INS	Institut National de la Statistique
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
IPPF	International Planned Parenthood Federation (Federation Internationale pour la Planification Familiale)
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
JPO	Junior Professionnel Officer
MGBEF	Mouvement Gabonais pour le Bien-être Familial
MTSP	Mid Term Strategic Plan (Plan stratégique à moyen terme)

MYFF	Multi-Year Funding Framework (Cadre de Financement Multi Annuel)
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
ODFPA	Observatoire pour la Défense des Droits de la Femme et de la Parité
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	Programme des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OPDAS	Organisation des Premières Dames d'Afrique
OPN	Office Pharmaceutique National
PD	Population et Développement
PF	Planification Familiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNB	Produit National Brut
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNLS/IST	Programme National de Lutte contre le Sida et les IST
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTME	Prévention de la Transmission Mère /Enfant
REFAMP	Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires du Gabon)
REGOSIDA	Réseau Gabonais des Organisations du SIDA
RENAPS/AJ	Réseau National pour la Promotion de la Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et des Jeunes
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SGOR	Société Gabonaise de Gynéco obstétrique et de Reproduction
SIGL	Système d'Information et de Gestion de la Logistique
SMI	Santé Maternelle et Infantile
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNU	Système des Nations Unies
SOGAPED	Société Gabonaise de Pédiatrie
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SOU	Soins Obstétricaux d'Urgence
SR	Santé de la Reproduction
SRAJ	Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes

UNDAF	United Nations Development Action Framework/Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization/Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees/Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	United Nations Children Fund/ Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	United Nations Development Fund for Women/ Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
UNFPA	United Nations Population Fund/Fonds des Nations Unies pour la Population
UE	Union Européenne
USS	Université des Sciences de la Santé
VIH/SIDA	Virus d'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise
VNU	Volontaires des Nations Unies

## LE CADRE COMMUN

Le Gouvernement de la République du Gabon, dénommé ci-après ‘Le Gouvernement’ et Le Fonds des Nations Unies pour la population, ‘UNFPA’

- **Agissant** selon leur accord mutuel et leur coopération aux fins de l’application du Plan d’Action de la Conférence Internationale de Population et de Développement (CIPD), 1994 ;
- **Se fondant** sur l’expérience acquise et les progrès accomplis durant la mise en œuvre des quatre précédents programmes de coopération,
- **S’engageant** dans une nouvelle période de coopération 2007-2011,
- **Déclarant** leur volonté de s’acquitter de leurs responsabilités dans un esprit de coopération amicale ;

**Conviennent de ce qui suit :**

## I – BASE DE LA RELATION

Considérant que le Gouvernement du Gabon a signé avec le PNUD<sup>1</sup>, un accord de base régissant sa coopération avec le Gabon, ce plan d’action du Programme Pays avec ses annexes constitue ensemble le document auquel il est fait référence dans cet accord de base.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document qu’avec la signature du Représentant de l’UNFPA, à condition que celui-ci ait l’assurance que les autres signataires du document n’aient pas d’objection à l’égard des changements proposés :

- Les révisions ou compléments apportées aux annexes du descriptif du programme;
- Les révisions n’ayant pas d’incidence notable sur les objectifs du programme;
- les effets; les produits escomptés; les cibles et les indicateurs des produits.

## II – ANALYSE DE LA SITUATION

Le Gabon est un pays d’Afrique Centrale limité au Nord par le Cameroun, au Nord-Ouest par la Guinée Equatoriale, au Sud et à l’Est par le Congo, et à l’Ouest par l’Océan Atlantique. Son climat est de type équatorial, chaud et humide. Il couvre une superficie de 267.667 km<sup>2</sup> pour une population totale estimée à 1.529.919 habitants (2003), soit une densité moyenne de 5,7 habitants au km<sup>2</sup>. L’espérance de vie à la naissance est estimée à 54 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes. Cette population se caractérise par une légère prédominance des femmes (51%); sa jeunesse, la tranche d’âge de 0 à 24 ans représentant 59% ; elle est aussi majoritairement urbaine (80%).

En décembre 2005, le Gouvernement Gabonais a adopté le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), qui repose sur 4 piliers fondamentaux : i) la promotion d’une croissance forte, soutenue, génératrice d’emplois et bénéfique aux pauvres ; ii) l’amélioration des infrastructures (routes,

---

<sup>1</sup> Dans les pays relevant d’un Directeur de pays non résident de UNFPA, les procédures établies dans l’accord entre le PNUD et UNFPA sur les arrangements relatifs à l’organisation des bureaux de pays de UNFPA, en date du 22 février 1996, s’applique ; le Représentant résident du PNUD fait ainsi office de Représentant résident de UNFPA (avec des pouvoirs séparés) et, par l’échange de lettres avec le gouvernement, s’emploiera à faire appliquer, mutatis mutandis, l’Accord d’assistance de base du PNUD à UNFPA

aéroports, ports, eau, électricité et télécommunications) ; iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services essentiels (santé, éducation et habitat) ; iv) l'amélioration de la gouvernance qui repose sur un système de collecte d'informations efficace intégrant les problèmes de pauvreté.

En matière de santé malgré les progrès enregistrés et une infrastructure sanitaire relativement satisfaisante, les indicateurs en matière de mortalité maternelle et infantile restent élevés. En effet, sur 1000 naissances vivantes, 57 décèdent avant l'âge de 1 an et sur 1000 enfants ayant atteint 1 an, 33 décèdent avant 5ans. Globalement, 1 enfant sur 11 (soit 87 pour 1000) décède entre la naissance et le 5ème anniversaire. Le taux de mortalité maternelle demeure élevée (519 décès pour 100.000 naissances vivantes, EDS 2000) ; les principales causes sont liées aux hémorragies de la délivrance, aux infections, à l'hypertension artérielle et ses complications et aux avortements. La prévalence contraceptive pour les méthodes modernes est de 14%. Les taux de couverture pour les soins prénatals et d'accouchement assisté sont respectivement de 94% et 87,3% (EDS 2000). Les complications de l'accouchement sont faiblement prises en charge. Selon l'enquête sur l'évaluation de la disponibilité, de l'utilisation et de la qualité des soins obstétricaux d'urgence réalisée en 2003, seuls 17% des structures sanitaires répondent aux normes. Les fistules obstétricales existent mais leur ampleur reste à définir. Il n'y a pas de stratégies de sécurisation des produits SR (2006), condom y compris. Ce manque de stratégie de sécurisation des produits SR se traduit sur le terrain par une faiblesse au niveau du système d'information de gestion logistique, de la formation des prestataires et de la gestion de stock.

Les jeunes et adolescents forment un groupe important et extrêmement vulnérable de la population. Ils connaissent une sexualité précoce (15 ans chez les filles et 16 ans chez les garçons). Plus de 41% des jeunes filles sont déjà sexuellement active à 17 ans, 52% le sont à l'âge de 19 ans alors que 46% des filles ont déjà eu un enfant à cet âge. Selon le ministère de la Santé, le taux d'avortements clandestins est passé de 16 pour cent en 2001 à 28,8 pour cent de tous les avortements enregistrés en 2004. Ces taux étaient estimés à 18 pour cent en 2002 et à 25 pour cent en 2003. L'ampleur de ces avortements s'explique notamment par des rapports sexuels précoces chez les jeunes filles, la pauvreté, et l'ignorance des risques encourus. Le manque de dialogue parental en matière de sexualité contribue à accentuer l'exposition des jeunes aux risques liés à une sexualité non protégée, notamment les infections sexuellement transmissibles. Les principales difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes sont aussi liées à l'absence ou l'insuffisance de structures, de services et d'information adaptées à leurs besoins en matière de santé sexuelle et reproductive.

Le taux de prévalence du VIH est estimé à 8,1% (PNLS/IST). Parmi les personnes les plus affectées, on compte les professionnels (les) du sexe (40%), les femmes enceintes (8,3%), les hommes en uniformes (4%) et les jeunes dans l'enseignement secondaire (2,2%). Malgré une bonne connaissance sur les modes de transmission du VIH/SIDA, les comportements sexuels à risques persistent toujours. La tranche d'âge la plus touchée est celle de 15 à 49 ans. La demande en test de dépistage volontaire est passée de 2630 en 2003 à 4673 en 2004 (Rapport épidémiologique de 2004 du PNLS/IST). La plus grande demande est observée chez les jeunes de 15 à 24 ans. Dans les centres de dépistage volontaire mis en place dans le cadre du projet Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, le Paludisme et la Tuberculose, sur 5000 jeunes attendus en 2005, plus de 6000 ont été effectivement dépistés.

Avec un Produit Intérieur Brut (PIB) de 6590 dollars US par habitant en 2004, le Gabon est classé comme pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure. Toutefois, 33% des Gabonais vivent en dessous du seuil de pauvreté (36 000F CFA par personne et par mois) avec des fortes variations au niveau régional, allant de 22,8 à 53,9%. L'Indice de Développement Humain place le Gabon au 123ème rang sur 177 pays en 2005. Cette dichotomie flagrante entre la classification par le PIB et celle par l'IDH montre les efforts à fournir dans la redistribution des revenus. L'incidence de la pauvreté est plus importante dans les ménages dont le chef de famille est une femme (37%) que dans ceux dont le chef de famille est un homme (31%) (DSCR, 2006-2008).

Dans sa Constitution, le Gabon reconnaît l'égalité et l'équité de genre. Cependant, dans la pratique, nous relevons quelques disparités dans plusieurs domaines. Le taux de scolarisation qui est de 92,8% dans la tranche

d'âge de 6 à 15 ans chez les filles est de 94% chez les garçons ; il est de à 61% dans la tranche d'âge de 16 à 20 ans chez les filles, contre 69% chez les garçons (EDS 2000). On observe par ailleurs une faible représentativité des femmes au niveau des instances décisionnelles: 13 sur 49 au Gouvernement, 26 sur 211 au Parlement et 2 sur 9 à la Cour Constitutionnelle. Dans l'Administration Publique, on comptait 43 femmes Directeurs contre 296 hommes, soit 12,7% de femmes. Au Privé, on comptait 4 femmes contre 13 hommes agents de direction, soit 23,5% de femmes (PNUD, 2000). Parmi les causes du déséquilibre, on relève la faiblesse du niveau d'instruction des femmes, les facteurs socioculturels qui déterminent la place de l'homme et de la femme, les rapports entre les genres en terme de pouvoir de décision, de responsabilité, d'accès aux ressources et de leur contrôle.

Sur la base des axes prioritaires du DSCR, le Système des Nations Unies a défini 4 domaines de coopération du Plan Cadre d'Aide au Développement (UNDAF, 2007-2011) : (i) la santé maternelle et infantile; (ii) la lutte contre la maladie; (iii) la bonne gouvernance; et (iv) la lutte contre la pauvreté. L'UNDAF a servi de référence à la formulation du Document du programme pays de l'UNFPA 2007-2011.

### **III – COOPERATION PASSEE ET LEÇONS A RETENIR**

#### **3.1 Les principaux résultats des programmes passés**

Les interventions de l'UNFPA au Gabon ont débuté en 1988 et depuis lors, quatre programmes d'assistance ont été mis en œuvre. Les quatre précédents programmes ont permis d'obtenir les principaux résultats suivants :

Dans le domaine de la **Santé de la Reproduction (SR)** les apports, tant financiers que techniques de UNFPA, ont aidé le gouvernement à renforcer les capacités techniques de soixante (60) sages femmes de Libreville, Port-Gentil et Franceville en Technologie de la contraception en vue de réduire le taux de mortalité maternelle du aux avortements clandestins. La disponibilité et l'accessibilité aux services de SR incluant la planification familiale ont été améliorées par le renforcement des compétences du personnel médical et paramédical. L'assistance technique fournie par l'Equipe d'Appui Technique d'Addis Abeba a permis de renforcer les capacités des cadres du Ministère de la Santé et du Ministère en charge du SIDA en planification, gestion et sécurisation des produits de Santé de la Reproduction ; Dans ce contexte avec l'aide du bureau pays, la disponibilité des préservatifs a pu être assuré grâce à un premier approvisionnement de 15000 condoms féminins et de 2.000.000 de condoms masculins.

Le programme a également en partenariat avec le bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, lancé les activités relatives à l'élaboration de la feuille de route sur l'accélération de la Réduction de la mortalité maternelle et néonatale au Gabon en initiant l'organisant des journées sur ce thème.

D'autres réalisations méritent également d'être évoquées à savoir : (i) l'organisation en partenariat avec l'OMS à un atelier sur l'élaboration des normes et standards en Santé de la Reproduction (ii) l'organisation du forum des jeunes en population et développement dont les recommandations sont pris en compte dans le nouveau programme, tout en tenant compte des résultats escomptés de l'UNDAF et du MYFF 2004-2007.

Le programme a accordé une attention particulière à la SR des Jeunes et des adolescents. Il a apporté un appui au Réseau National pour la Santé (RENAPS/AJ) à la mise en place d'un centre pilote de conseils et d'informations en Santé sexuelle et de la Reproduction des adolescents et des Jeunes. Par le biais d'activités de plaidoyer en direction des autorités politiques, la mobilisation et la sensibilisation dans les zones d'intervention, un contexte social favorable à la santé sexuelle et reproductive des jeunes et adolescents a été créé. Des guides d'informations et de sensibilisation sur le VIH-SIDA, la Santé de la Reproduction, la Communication pour le Changement de Comportement et les Infections Sexuellement Transmissibles ont été produits et diffusés pour

servir de support aux associations de jeunesse. Les activités de prévention du VIH-SIDA en ont constitué les points forts. Ayant suscité une augmentation de la demande l'initiative va être reconduite au cours du prochain programme. Enfin, la réalisation d'une enquête sur les Comportements Attitudes et Pratiques sexuelle des jeunes a constitué une base importante pour le développement de messages clés en direction des groupes cibles.

Les points faibles du programme se situent au niveau de la planification familiale, l'un des volets de la SR dont les progrès sont très timides. Les analyses effectuées à ce sujet révèlent les contraintes liées au contexte socioculturel ainsi que la qualité des prestations des services offerts et une information insuffisante. Une autre faiblesse du programme concerne l'insuffisance des données de SR pour permettre un suivi régulier des résultats escomptés. Cette situation découle principalement des insuffisances en capacités humaines, matérielles et financières du Système National de Statistiques Sanitaires. Un appui conséquent, en concertation avec les autres partenaires intervenant dans le secteur de la santé, devra être accordé dans le cadre du prochain programme.

Dans le domaine des **Stratégies de population et développement (SPD)**, l'UNFPA a été l'un des principaux acteurs pour la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2003. Avec l'apport d'une expertise internationale de haut niveau, les opérations de collecte de saisie et de traitement des données globales du recensement ont été réalisées. Les premiers résultats sont disponibles et peuvent servir de référence pour la mise en place d'un système d'information performant et fiable. Par ailleurs, le programme a appuyé le renforcement des capacités des cadres de la Direction Générale des Statistiques et des Enquêtes Economiques.

En matière de Genre Une attention soutenue a été accordée au développement de l'approche genre notamment par l'appui au Ministère de la Famille de la Protection de l'Enfance et de la Promotion de la Femme pour l'élaboration de la Politique Nationale Genre. Quelques résultats ont été obtenus en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux (i) formation et création d'un noyau de formateurs en Genre chargé de mettre en place des outils de formation harmonisés et adaptés pour l'intégration du Genre dans les politiques et programmes au Gabon, (ii) renforcement des capacités du Réseau des femmes ministres et Parlementaires (REFAMP) ; (iii) organisation d'un atelier sur la révision des textes de lois discriminatoires à l'égard des femmes. Du point de vue institutionnel, le plaidoyer fait par l'UNFPA a favorisé un débat public sur les violences faites aux femmes ainsi que l'engagement et la mobilisation des plus hautes autorités pour la prise en compte des questions de genre dans le DSCR

Les points faibles en matière de SPD se situent au niveau de l'élaboration de la Politique Nationale de Population qui a accusé beaucoup de retard. Par ailleurs, compte tenu de la place dorénavant accordée au DSCR, une réflexion devra être menée pour déterminer la place et le rôle d'une politique de population dans ce nouveau contexte. Un renforcement des capacités de l'institution en charge de la coordination de la PNP pour mieux assurer son rôle en matière de coordination, de sensibilisation et de plaidoyer est nécessaire.

### **3.2. Leçons apprises et contraintes**

Parmi les principales leçons tirées du 4<sup>e</sup> programme de coopération Gabon/UNFPA, on peut noter les aspects suivants :

Intervention à échelle limitée : cette approche a consisté en la concentration de l'intervention de l'UNFPA dans trois provinces du pays (l'Estuaire, le Haut Ogooué et l'Ogooué- Maritime). Compte tenu de la modestie des ressources allouées au bureau pays (250.000 dollars USD par an), cette stratégie a permis un meilleur ciblage des besoins, une concentration des moyens, une efficacité au niveau de l'allocation des ressources et un suivi rapproché des interventions.

En matière de mobilisation de ressources, la stratégie de l'UNFPA consistant à se placer comme leader en matière de Santé Sexuelle et de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes a porté ses fruits. C'est ainsi que

grâce à l'UNFPA, l'ONG RENAPS/AJ a pu obtenir des financements des compagnies privés tel que Nestlé et OGAR. Cependant des efforts doivent être soutenus par un plaidoyer de proximité.

En ce qui concerne les modalités d'exécution, le programme a été mis en œuvre selon la modalité de l'exécution nationale. Cette expérience enseigne sur la nécessité de renforcer le contrôle interne par une plus grande implication de la cour des comptes en vue de l'amélioration de la gestion financière.

### **Contraintes**

Malgré les réalisations énumérées ci-dessus, la mise en œuvre du 4<sup>e</sup> programme a connu plusieurs contraintes liées aux insuffisances en ressources humaines tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif et à l'insuffisance des ressources financières. De manière plus spécifique, les contraintes se présentent comme suit :

Le manque de maîtrise des procédures de gestion financière par les partenaires d'exécution due aux changements des politiques et des procédures au sein du Système des Nations Unies. Ce qui a engendré des retards dans la soumission des rapports financiers;

L'absence de données et d'indicateurs fiables sur les questions de population ont été des contraintes majeures pour l'intégration des questions de Population et Développement;

L'absence d'un système d'Information de Gestion de produits de Santé de la Reproduction a engendré de pénuries fréquentes des produits contraceptifs ;

Le retard dans la mise à disposition de la subvention du Gouvernement a été une contrainte majeure qui a souvent occasionné des retards dans l'exécution de certaines activités du programme.

Sur le plan de la gestion financière, le niveau satisfaisant du taux d'exécution ne doit pas occulter les irrégularités répétitives signalées par les auditeurs.

L'évaluation de la mise en œuvre du programme a révélé des insuffisances en matière de coordination qui montre la nécessité de repenser le programme en privilégiant son unicité.

Au niveau du système des Nations Unies, l'UNDAF 2002-2006 n'a pas prévalu au niveau des agences où la visibilité individuelle a été privilégiée. La programmation et la planification ont été conduites de façon autonome et il n'y avait pas d'obligations de résultats concertés, harmonisés et conjointes.

### **IV - PROGRAMME PROPOSE**

Le 5<sup>ème</sup> programme de coopération Gabon /UNFPA a été élaboré dans le contexte de la Réforme du Système des Nations Unies sous le leadership du Gouvernement en partenariat avec les Organisations Non Gouvernementales et les Organisations de la Société Civile. Le programme est fondé sur le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) ; il se propose de : « contribuer à l'amélioration du bien-être des populations gabonaises, à travers (i) la promotion des services de qualité de santé sexuelle et de la reproduction y compris la prévention du VIH/Sida en mettant l'accent chez les jeunes (ii) l'intégration des questions de population dans les politiques et plans de développement (iii) la promotion de l'égalité et de l'équité de genre ». La mise en œuvre de ce programme se fera selon l'approche basée sur les droits humains et l'approche culturellement sensible.

La mise en œuvre de la composante SR du Programme se fera principalement dans les villes les plus peuplées que sont Libreville, Port Gentil et Franceville ; ces villes couvrent près de 65% de la population du pays. L'Agence Française de Développement (AFD) appuiera le Gouvernement dans la couverture des autres régions du pays. La sécurisation des produits en Santé de la Reproduction, le marketing social des préservatifs (féminin et masculin) et la prévention du VIH/SIDA couvriront l'ensemble du territoire national. L'effet du programme pays pour cette composante «l'utilisation accrue, par les populations, des services de santé sexuelle et de la reproduction de qualité, y compris ceux de prévention du VIH/SIDA » contribuera à l'atteinte des effets UNDAF suivants i) l'accès des femmes en âge de procréer et des enfants de moins de 5 ans aux soins de santé de qualité amélioré d'ici 2011 ; ii) les réponses nationales au VIH/SIDA et au paludisme sont renforcées d'ici 2011.

L'effet du programme pays pour la Composante Population et Développement est: «une prise en compte effective des questions de population, de santé de la reproduction et de genre dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes de réduction de la pauvreté» ; Il contribuera aux deux effets UNDAF suivants : i) d'ici 2011 les capacités et les performances des institutions publiques et des acteurs communautaires sont améliorées ii) d'ici à l'an 2011, réduction de la pauvreté avec un accent particulier sur les groupes vulnérables par la diversification de l'économie.

L'effet du programme pays de la composante Genre «L'environnement institutionnel, juridique et socioculturel favorable à l'égalité et l'équité de genre est amélioré» contribuera à l'obtention de l'effet UNDAF sur l'amélioration d'ici 2011 des capacités et des performances des institutions publiques et des acteurs communautaires sont améliorées.

#### **4.1 Composante Santé de la Reproduction**

La réduction de la mortalité maternelle et infantile conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), 4 et 5 et le renforcement des services de prévention, de prestation en matière de SR et du VIH/SIDA chez les jeunes et les adolescents conformément à l'OMD 6, sont inscrits comme priorités dans les documents cadres du Gouvernement : Le DSCRP 2006-2008 et le Plan National de Développement Sanitaire 2006- 2010.

##### Stratégies générales de la composante

Les stratégies générales s'organisent autour des axes liés à l'amélioration de la qualité de services : a) renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles pour l'accès aux services de qualité ; b) mobilisation des ressources ; c) renforcement du plaidoyer en faveur de la SR ; d) mobilisation sociale et communautaire ; e) renforcement du partenariat avec les ONG ; g) renforcement du système de suivi/évaluation. Ces stratégies vont permettre l'obtention de trois produits :

**Produit 1** : « l'Accès aux services de SR de qualité y compris l'assistance par un personnel qualifié à l'accouchement, aux soins obstétricaux d'urgences, Planification Familiale, traitement et soins des fistules obstétricales est amélioré dans la zone d'intervention ». La réalisation de ce produit nécessitera les stratégies suivantes :

Stratégie 1.1 : « Appui à l'amélioration de la qualité de services en SOU, PF et sécurisation des produits SR » Cette stratégie sera mise en œuvre à travers les activités suivantes : i) valider le document de normes et procédures en SR ; ii) multiplier et diffuser le document de normes et procédures en SR ; iii) suivre et évaluer

l'application des normes et procédures en SR ; iv) contribuer à l'élaboration des textes d'application de la loi 001 / 2000 concernant la prescription des contraceptifs.

Stratégie 1.2 : « Contribuer au développement et à la mise en œuvre de la feuille de route pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et infantile à travers un programme conjoint avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) » Cette stratégie sera développée à travers les activités suivantes : i) conduire une analyse de la situation sur la mortalité et la morbidité maternelle et néonatale (Cette étude analyse de la situation va porter sur : l'offre et la qualité de soins, les avortements et les fistules obstétricales au Gabon) ; ii) élaborer la feuille de route pour accélérer la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et néonatale. iii) Diffuser la feuille de route élaborée à tous les niveaux du système de santé, ainsi qu'aux partenaires ; iv) Mobiliser de ressources additionnelles pour la mise en œuvre de la feuille de route ; v) Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route.

Stratégie 1.3 : « Renforcer les capacités institutionnelle et technique des hôpitaux et des centres médicaux et sanitaires régionaux desservies par le programme » Cette stratégie sera développée à travers les activités suivantes : i) former le personnel de santé des centres médicaux et des maternités de la zone d'intervention à l'utilisation des normes et procédures, en Planification familiale et Consultations prénatales ; ii) former le personnel de santé des centres médicaux et les Maternités (médecins, médecin à compétence chirurgicale, sages-femmes, infirmiers) de la zone d'intervention à la prise en charge des complications obstétricales iii) former une équipe médicale en réparation des fistules obstétricales iv) former le personnel de santé des structures de planification familiale de la zone d'intervention en technologie contraceptive ; v) équiper en matériel de Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) les centres médicaux et les maternités de la zone d'intervention ; vi) équiper les centres de SMI de la zone d'intervention en matériel pour le suivi des Consultations pré et post-natales; vii) équiper les structures de planification familiale de la zone d'intervention.

**Produit 2 :** « la disponibilité des Services de Santé Sexuelle et de la Reproduction y compris la prévention du VIH/SIDA chez les jeunes est accrue ». Les stratégies suivantes permettront d'obtenir ce résultat :

a) Stratégie 2.1 : « Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des relais communautaires et des personnels de santé, pour l'intégration de la Planification Familiale et la Prévention du VIH/SIDA dans les services conseils ». Cette stratégie sera développée à travers les activités suivantes : i) évaluer les besoins des services conseils pour les Adolescents et les Jeunes; ii) équiper les services SSRAJ ; iii) former le personnel des relais communautaires jeunes, des services conseils en SRAJ; des associations des parents d'élèves; des associations féminines en Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes ; iv) Appuyer la mise en place des clubs info sida jeunes dans les quartiers; ; v) former les pairs éducateurs chez les jeunes non scolarisés à la Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes .

Stratégie 2.2 : « Appui à l'amélioration de la qualité de services SR pour jeunes » Cette stratégie sera mise en œuvre à travers les activités suivantes : i) Mener une analyse de situation sur l'offre des services de santé actuelle aux adolescents et aux jeunes; ii) développer des standards de SRAJ ; iii) former le personnel de santé des services adolescents à l'utilisation des standards ; iv) développer des curriculum d'orientation des prestataires de services en SSRAJ ; v) suivre et évaluer l'application des standards de SRAJ dans tous les points de prestation de services (Infirmierie scolaires, centres de conseils de jeunes existants, centres de santé, dispensaires etc) ; vi) élaborer et diffuser un guide de formation en Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes .

Stratégie 2.3 : « Développement des activités de Communication pour le Changement de Comportement ». Les activités suivantes contribueront à la mise en œuvre de cette stratégie : i) organiser des campagnes d'information

et de sensibilisation sur la prévention du VIH/SIDA, des IST et des grossesses non désirées chez les jeunes; ii) produire des supports éducatifs sur la Santé de la Reproduction des jeunes, y compris le VIH/SIDA; iii) Organiser les fora d'échanges à l'intention des clubs info sida jeunes des quartiers et des pairs éducateurs iv) former les membres des associations, les leaders et des réseaux communautaires pour la promotion des Soins Obstétricaux d'urgence, la Planification Familiale, les Consultations Périnatales recentrées et les fistules; v) appuyer les associations, les leaders d'opinion et les réseaux communautaires pour l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation sur les Soins Obstétricaux d'urgence la Planification Familiale, les Consultations Périnatales recentrées , les fistules, les grossesses non désirées et les mariages précoces ; vi) appuyer l'organisation des journées nationales en SR; vii) élaborer, multiplier et diffuser les supports de communication sur les Soins Obstétricaux d'urgence, Planification Familiale, Consultations Périnatales et fistules;

**Produit 3** : « Les capacités institutionnelles et techniques de coordination et de gestion du programme SR sont renforcées et la sécurisation des produits SR notamment : les contraceptifs, les préservatifs féminin et masculin est assurée ». Ce produit sera atteint à travers :

Stratégie 3.1 : « Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de la sécurisation des produits SR (SOU, PF et condom) » ; Cette stratégie sera développée à travers les activités suivantes : i) élaborer le plan stratégique de sécurisation des produits SR ii) développer/réviser les outils de collecte de données en SR ; iii) élaborer un manuel de gestion logistique ; iv) équiper l'Office Pharmaceutique National (OPN) (niveau central, régional et périphérique) et la Direction de la Santé Maternelle et Infantile pour la gestion des produits SR ; v) former les personnels de santé et les animateurs des services conseil à la sécurisation des produits SR ; vi) Contribuer à la mise en place en partenariat avec l'OMS un système d'assurance qualité des produits SR ; vii) mettre à la disposition de l'Office Pharmaceutique National des produits SR pour approvisionner les centres médicaux et les Maternités de la zone d'intervention.

Stratégie 3.2 : « Appui à la mobilisation communautaire et au marketing social des préservatifs masculin et féminin » ; le développement de cette stratégie prévoit les activités ci-après : i) approvisionner les services de santé, de conseils et les associations en préservatifs masculin et féminin ; ii) élaborer des supports IEC/CCC ; iii) contribuer à l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation sur le préservatif en tenant compte des spécificités culturelles locales ; iv) former les relais communautaires au marketing social des préservatifs masculin et féminin ; v) Contribuer à la mise en place de nouveaux distributeurs de préservatifs.

Stratégie 3.3 : « Renforcement des capacités des institutions publiques, privées et communautaires pour le marketing social du préservatif » ; cette stratégie sera développée à travers les activités suivantes : i) définir au niveau national un plan opérationnel de marketing social des préservatifs masculin et féminin ; ii) équiper les services de santé, de conseils et les associations en matériels et en supports de démonstration pour la promotion des préservatifs masculin et féminin ; iii) former le personnel des services publics, privés et les relais communautaires à la gestion logistique des condoms ;

Stratégie 3.5 : « Redynamisation et renforcement du comité multisectoriel de coordination SR ». Les activités suivantes permettront le développement de cette stratégie: i) appuyer l'organisation des rencontres du comité multisectoriel de coordination SR ; ii) former les membres du comité multisectoriel de coordination sur les concepts de base en SR et en suivi évaluation ; iii) équiper le Secrétariat du comité multisectoriel de coordination SR ; iv) prendre en charge la participation aux conférences internationales et/ou les voyages d'études pour un partage d'expériences.

## 4.2 Composante Population et Développement

La composante Population et Développement s'inspire de l'effet UNDAF 3 : « d'ici 2011 les capacités et les performances des institutions publiques et des acteurs communautaires sont améliorées » et de l'effet UNDAF 4 : « d'ici à l'an 2011, réduction de la pauvreté avec un accent particulier sur les groupes vulnérables par la diversification de l'économie ». Cette composante est en conformité avec : i) le Programme d'action de la CIPD en ce qui concerne les liens réciproques entre population, croissance économique et développement durable, l'OMD 1, ii) les principaux axes du DSCR et iii) les autres OMD non prise en compte dans la composante SR.

L'effet du programme pays est « la prise en compte effective des questions de population, de santé de la reproduction et de genre dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes de réduction de la pauvreté ».

L'ensemble des stratégies qui découlent de la composante Population et Développement est d'une portée nationale. La mise en œuvre reposera sur les stratégies majeures suivantes : a) développement des capacités techniques et institutionnelles en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans et programmes de développement intégrant les questions de Population et Développement, SR et Genre ; b) amélioration du système statistique national ; c) développement d'un partenariat avec les institutions nationales (universités, instituts de recherche en Population et Développement) et internationales en vue de mener des recherches sur les questions y relatives. Cet effet sera obtenu à travers deux produits :

**Produit 1 :** « Données actualisées, intégrées et désagrégées selon le genre et les catégories sociales pour la formulation, le suivi/évaluation de politiques et programmes de développement accessibles à tous les niveaux ». Ce produit sera atteint à travers les stratégies suivantes :

Stratégie 1.1. « Appui à l'organisation et à la collecte des données pertinentes pour la prochaine EDS-II qui inclut un volet séroprévalence VIH/SIDA ». Les activités suivantes seront réalisées pour développer cette stratégie : i) sensibiliser les parties prenantes clés (Gouvernement, Agences du SNU, partenaires techniques et financiers et les ONG sur l'utilité de l'EDS-II) ; ii) appuyer la conception de l'EDS-II ; iii) Faire le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources ; iv) renforcer les capacités nationales en collecte, traitement, analyse, diffusion et utilisation des données ; v) appuyer le traitement, l'exploitation, l'analyse et la publication des données de l'EDS-II;

Stratégie 1.2. « Développement des systèmes fonctionnels d'informations ». Pour réaliser cette stratégie, les activités ci-après seront menées : i) contribuer à l'analyse institutionnelle du système statistique national ; ii) contribuer à la définition du protocole d'intégration des bases sectorielles en une base commune ; iii) former les cadres de la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques en gestion de bases de données multisectorielles et intégrées ; iv) appuyer la mise en place d'une base intégrée de données multisectorielle à la Direction Générale de la Direction Générale de la statistique ; v) appuyer l'élaboration et la diffusion d'un plan national opérationnel de collecte de données socio-démographiques.

Stratégie 1.3: « Dissémination et vulgarisation des données et informations auprès d'utilisateurs potentiels ». La réalisation de cette stratégie passe par les activités suivantes : i) Appuyer les stratégies de publication et de diffusion des rapports d'analyse des données socio-démographiques et de la santé de la reproduction désagrégées par sexe ; ii) contribuer à l'aménagement d'une salle de documentation sur les questions de population au Ministère du plan ; iii) apporter l'appui financier et technique pour le développement d'un site web pour l'accès aux bases de données de la Direction de la statistique.

Stratégie 1.4: « Renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation des données pour le suivi/évaluation des programmes de développement ». Cette stratégie sera opérationnalisée à travers les activités ci-après : i) Soutenir l'organisation dans le cadre de mise en œuvre du DSCRCP et du Plan national de développement sanitaire des ateliers de formation en suivi/évaluation des programmes de population et développement à l'intention des chargés de suivi et évaluation des programmes globaux ou sectoriels. ii) Soutenir l'organisation des séminaires de formation sur l'utilisation des données de RGPH ou d'enquêtes (quantitatives ou qualitative) à grande échelle telles que l'EDS, pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement.

Stratégie 1.6 : « Renforcement de la collecte et de l'analyse des données d'état civil ». Les activités suivantes seront menées : i) contribuer à une analyse situationnelle sur l'état civil au niveau national ; ii) Contribuer au renforcement des capacités du personnel de la Direction Générale de la Statistique et des Enquêtes Economiques (DGSEE) sur l'exploitation et l'analyse des données d'état civil ;

**Produit 2** : « capacités nationales pour l'intégration des questions de Population, de Santé de la Reproduction et de Genre dans les programmes sectoriels et multisectoriels renforcées ». Ce produit sera obtenu par la mise en œuvre des stratégies suivantes :

Stratégie 2.1 : « renforcement des capacités au niveau national et décentralisé sur la recherche en Population et Développement, en SR et en Genre ». Elle sera réalisée à travers les activités suivantes : i) appuyer la formation des cadres des ministères concernés, ainsi que les étudiants et les chercheurs, par l'octroi des bourses d'études, des formations in situ, des voyages d'études sur les questions de SR, P&D et Genre ; ii) Financer des thèses des universités et instituts de recherche portant sur les questions de « Population, pauvreté et développement » iii) appuyer l'organisation des journées scientifiques nationales en collaboration avec les universités et instituts de recherche sur les questions de Population – développement - pauvreté.

Stratégie 2.2 : « Promotion du dialogue de politiques avec les ministères impliqués, pour l'intégration des questions de population dans la mise en œuvre du DSCRCP ». Cette stratégie sera développée par le biais des activités suivantes : i) soutenir l'élaboration des argumentaires fondés sur les données nationales montrant le lien entre les questions de population et le DSCRCP ; ii) Appuyer l'organisation des séminaires de sensibilisation à l'endroit des cadres des parlementaires et des élus locaux (les maires).

Stratégie 2.3 : « L'utilisation des données du recensement en vue d'actualiser les indicateurs des OMD et du DSCRCP ». L'activité suivante concourt à sa réalisation i) :organiser un séminaire de sensibilisation à l'endroit des membres du Gouvernement, du Parlement et de la Cour Constitutionnelle pour l'utilisation des données du recensement de 2003 et de l'EDS-II pour le suivi et évaluation des OMDs, du PNDS et du DSCRCP.

### 4.3 Composante Genre

Le gouvernement a la volonté, en collaboration avec les partenaires d'intégrer l'approche genre dans les programmes et politiques, à travers le plan d'action du programme pays pour réduire les disparités. La composante vise l'obtention de l'effet suivant: «l'environnement institutionnel, juridique et socioculturel favorable à l'égalité et l'équité de genre est amélioré », qui répond à l'effet UNDAF 3 intitulé: «d'ici 2011, les capacités et les performances des institutions publiques et des acteurs communautaires sont améliorées».

Stratégies générales de la composante : Les stratégies générales de la composante sont : a) élaboration de la Politique Nationale d'égalité et d'équité en Genre ; b) renforcement des capacités en genre des cadres du ministère de la Famille et points focaux sectoriels ; c) renforcement de partenariats.

A la fin du programme, **le produit** suivant est attendu : «Capacités institutionnelles et techniques des intervenants (Gouvernement, ONG et Société Civile) pour la prise en compte du genre renforcées dans la planification, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des programmes et politiques sectoriels». Ce produit sera atteint à travers les stratégies suivantes :

stratégie 1.1 : « Appui à la mise place d' une stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de Genre » cette stratégie aura pour activités : i) Appuyer en partenariat avec le PNUD l'élaboration de la politique nationale genre au Gabon ii) apporter un appui technique pour l'élaboration du plan d'action de la politique nationale genre ; iii) Faire le plaidoyer pour la mise en place d'un groupe multisectoriel composé des cadres du Ministère, des points focaux et de la Société Civile formés en genre ; iv) Soutenir le renforcement des capacités des cadres des points focaux genre des ministères sectoriels, des ONG et de la société civile pour la budgétisation selon le genre.

Stratégie 1.2 : « Promotion et appui à la mise en place d'un comité d'experts multisectoriels chargé de la reformulation des textes favorables à l'égalité et à l'équité de genre » prévoit les activités ci-après : i) Appuyer techniquement et financièrement la mise en place d'un comité d'expert multisectoriel pour la réécriture et de la diffusion des textes ; ii) Soutenir la production d'un rapport sur les textes révisés ; iii) organiser un atelier de validation des textes révisés ; iv) mener un plaidoyer auprès des ministères concernés et du Parlement pour l'adoption des textes.

Stratégie 1.3 : «Développement de partenariats et des réseaux pour la mobilisation sociale afin de réduire les discriminations basées sur le genre ». Cette stratégie aura comme activités :i) Soutenir la production et la publication d'un répertoire d'associations et ONG œuvrant pour la réduction des discriminations de genre ; ii) appuyer la mise en place d'un réseau d'associations de lutte contre les discriminations de genre; iii) appuyer le réseau dans ses activités de sensibilisation et de mobilisation sociale ; iv) appuyer le renforcement des capacités économiques des jeunes filles mères recensées dans les haltes-garderies ; v) appuyer le Ministère de la Famille dans l'organisation des journées nationale et internationales de la femme .

## V. Stratégie de partenariat

Le Gouvernement demeure le principal acteur de mise en œuvre du programme, notamment à travers les ministères clés qui interviennent en matière de SR, P&D et Genre. Ces départements ministériels sont : a) Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, à travers le Commissariat Général au Plan et la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques ; b) Ministère de la Santé Publique par l'entremise de la Direction de la Santé Maternelle et Infantile; c) Ministère de la Famille, de la Protection de l'Enfance et de la Promotion de la Femme par le canal de la Direction de la Condition de la Femme ; d) Ministère de la Lutte contre le SIDA en charge des orphelins du SIDA ; e) Ministère de la Jeunesse et des Sports chargé des Loisirs; f) Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

Les avantages comparatifs de l'UNFPA s'articuleront avec ceux d'autres institutions pour rendre efficiente l'utilisation des ressources disponibles en vue d'atteindre les objectifs communs. A cet effet, l'UNFPA compte bâtir sa stratégie de collaboration sur les opportunités de coopération et de synergie avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux dont les contributions se feront sous forme de financement, de prestations de service ou d'assistance technique

Au niveau opérationnel, les concertations et échanges d'expériences avec les autres agences du SNU permettront une coordination efficace entre les différentes sources de financement. Ainsi, dans le cadre du Programme conjoint VIH/SIDA, genre et feuille de route, l'UNFPA travaillera en partenariat avec les Agences suivantes : PNUD, OMS, UNICEF, UNHCR, ONUSIDA, UNESCO, UNIFEM. Les contributions de ces partenaires seront conformes à ce qui figure dans la matrice des résultats de l'UNDAF et le cadre de programmation conjointe.

Les avantages comparatifs de l'UNFPA pourront aussi s'articuler avec ceux d'autres institutions pour rendre efficace l'utilisation des ressources disponibles en vue d'atteindre les objectifs communs. A cet effet, l'UNFPA compte bâtir sa stratégie de collaboration sur les opportunités de coopération et de synergie avec les organisations de la société civile et des ONG dans les domaines suivants :

- **Planification familiale**

- a) Mouvement Gabonais pour le Bien-être Familial (MGBEF) affilié à l'IPPF ; b) Association des Sages-femmes du Gabon (ASFG) ; c) Société Gabonaise de Gynéco obstétrique et de Reproduction (SGOR) ; d) Association Gabonaise des Infirmiers (es) Diplômés d'Etat (ANGIDE) ; e) Société Gabonaise de Pédiatrie (SOGAPED)

- **SSRAJ**

- a) Réseau National pour la Promotion de la Santé Reproductive des Adolescents et des Jeunes (RENAPS/AJ) ;

- **VIH/SIDA**

- a) Réseau Gabonais des Organisations du SIDA (REGOSIDA) ; b) Organisation des Premières Dames d'Afrique (OP&DAS Gabon) ; c) Association des Femmes Africaines Face au SIDA (AFAFSI / SWAA Gabon)

- **Genre**

- a) Association des Femmes Educatrices du Gabon (AFEG) ; b) Observatoire pour la Défense des Droits de la Femme et de la Parité (ODEFPA) ; c) Association des Femmes Juristes (AFJ) ; d) Confessions religieuses e) Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires du Gabon (REFAMP) ;

Une collaboration sera établie avec les universités et les instituts de recherche suivants : i) Département Gynéco obstétrique de l'Université des Sciences de la Santé (USS) ; ii) Départements de Géographie, de Sociologie et d'Anthropologie de l'Université Omar Bongo, dans les domaines SR, P&D et Genre.

Compte tenu des expériences positives antérieures avec le secteur privé et certains acteurs de la coopération bilatérale pour la promotion de la santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et des jeunes L'UNFPA explorera les possibilités de partenariat avec certaines entreprises privées (NESTLE – OGAR) et certaines Ambassades (Etats-Unis, France) qui se sont illustrées dans le financement de caravanes de sensibilisation des jeunes contre le VIH/SIDA.

## **VI. Gestion du programme**

Le programme sera exécuté et mis en œuvre à travers l'exécution nationale par des ministères et des ONG nationales sous la coordination générale du Ministère de la Planification et de la programmation du Développement qui aura également la responsabilité de coordonner la composante Population et développement. De même, le Ministère de la Santé Publique assurera la coordination de tous les intervenants de la composante SR. Le Ministère de la Famille de la Protection de l'Enfance et de la Promotion de la Femme assurera la coordination de tous les intervenants de la composante Genre. A ce titre, deux comités pourront être constitués :

un comité multisectoriel de coordination en Santé de la Reproduction et un autre sur les questions de population et développement et le genre (PD/ genre).

Des programmes conjoints seront développés avec les autres agences du système des Nations Unies contribuant aux mêmes effets UNDAF. Les domaines prioritaires identifiés par l'équipe pays sont : a) la lutte contre le VIH-SIDA ; b) la promotion de la dynamique communautaire et c) la feuille de route pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et infantile ; d) l'élaboration de la politique nationale Genre.

Pour faciliter la mise en œuvre de ce programme par les partenaires nationaux et assurer le suivi des activités, un Chargé de programme en suivi/évaluation pourrait être recruté en fonction des disponibilités financières. Des experts nationaux « NPPP » (National Professional Programme Person) seront recrutés en fonction des composantes du programme pour assister les agences d'exécution à obtenir les résultats attendus. De même, le bureau pays explorera la possibilité avec l'appui du siège de recruter des JPO (Junior Professionnel Officer) ou des VNU (Volontaires des Nations Unies).

Conformément aux procédures de simplification et d'harmonisation, le Gouvernement assume la responsabilité globale des activités décrites dans le Plan d'Action du Programme Pays. La modalité pour l'ensemble du Plan d'Action est donc l'exécution nationale tandis que la mise en œuvre de certaines de ses composantes sera confiée à des partenaires d'exécution comprenant les organismes des Nations Unies, des Organisations de la société civile et du secteur privé. La décision de recourir aux services d'un partenaire d'exécution autre que les organismes des Nations Unies sera précédée d'une évaluation des capacités techniques et de gestion dudit partenaire. Un Plan de Travail Annuel (AWP en sigle anglais de Annual Work Plan) précisant les résultats attendus et les fonds à mettre à disposition sera établi et signé entre l'UNFPA et le partenaire d'exécution.

En ce qui concerne les organisations de la société civile sélectionnées en qualité de partenaires d'exécution, un protocole d'accord distinct sera signé avec l'UNFPA. Dans le cadre de l'UNDAF, le plan de travail annuel pourrait prendre en compte la réalité de la programmation conjointe avec les autres agences du système des Nations Unies. En fonction des besoins et en particulier lorsqu'une orientation et une coordination politique avec un groupe plus vaste d'organisations seront nécessaires, un comité de pilotage sera formé. Il aura pour tâches de fournir des avis sur les plans annuels de travail à la lumière des politiques gouvernementales et d'autres activités prévues dans le même domaine. La fréquence des réunions du comité sera d'au moins une fois par an. Les termes de référence de ce comité seront élaborés lors de la rédaction du premier plan annuel. L'UNFPA assumera le suivi de la mise en œuvre du PTA par chaque partenaire d'exécution, en se focalisant sur l'obtention des résultats selon les indicateurs intégrés aux plans.

### **Modalités et procédures de transfert de fonds**

Tous les transferts de fonds aux institutions d'exécution sont effectués sur la base de Plan de Travail Annuel (PTA) et du budget annuel convenus entre le Partenaire d'Exécution et l'UNFPA. Les fonds peuvent être directement transférés aux structures administratives et aux ONG.

Les transferts de fonds pour des activités détaillées dans les PTA peuvent être effectués par l'UNFPA sur base de l'une des modalités suivantes, identifiée par l'UNFPA comme étant la plus efficiente et efficace pour le programme en question et pour la circonstance particulière :

- Transferts de fonds directement au partenaire ou à l'institution d'exécution avant le démarrage des activités (transferts directs de fonds), ou après l'achèvement des activités (remboursements) ;
- Paiements directs aux fournisseurs ou aux tierces personnes pour des engagements de dépenses contractées par les Partenaires d'Exécution sur la base des requêtes signées par l'autorité habilitée du Partenaire d'Exécution ;
- Paiements directs aux fournisseurs ou aux tierces personnes pour des engagements de dépenses contractées par les agences des Nations Unies dans le cadre de l'exécution des activités convenues avec les Partenaires d'Exécution.

Les transferts directs de fonds seront effectués pour l'exécution de programme par activité présentée sous forme de requête. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées par des requêtes liées aux activités planifiées sera effectué trimestriellement ou après l'achèvement des activités. L'UNFPA ne sera pas tenu de rembourser des dépenses effectuées par le Partenaire d'Exécution au-delà des montants pré-autorisés dans les requêtes.

Après l'achèvement d'une activité, les reliquats des fonds seront reprogrammés sur la base d'un accord mutuel entre le Partenaire d'Exécution et l'UNFPA ou restitués.

Les modalités de transferts de fonds, le volume des décaissements, la portée et la fréquence des activités de contrôle d'assurance pourraient dépendre des conclusions de l'évaluation de la capacité de gestion des finances publiques dans le cas d'un Partenaire d'Exécution de l'Etat, et dans le cas des ONG, après l'évaluation de la capacité de gestion financière du Partenaire d'Exécution. Un consultant tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par l'UNFPA effectuera une telle évaluation avec la participation du Partenaire d'Exécution.

Les modalités de transfert de fonds, la taille de décaissements, et la portée et fréquence des activités de vérification pourraient être révisées au cours de l'exécution du programme sur la base de constats du suivi de programme, du suivi et des rapports des dépenses et des audits.

Les efforts de mobilisation des ressources seront intensifiés afin de soutenir le cadre de couplage Résultats et Ressources du CPAP et d'assurer la viabilité du programme. La mobilisation d'autres ressources sous forme de partage de coûts, de fonds fiduciaires ou de contributions gouvernementales de contrepartie en espèces sera effectuée afin d'assurer le financement du programme.

## **VII. Suivi et évaluation**

Le suivi - évaluation sera basé sur le principe de gestion orienté vers les résultats et sera en rapport avec le plan stratégique à moyen terme (MTSP). Il se fera selon les règles et procédures de l'UNFPA en harmonie avec le plan de suivi et les mécanismes de coordination de l'UNDAF. La matrice des ressources et des résultats du programme pays en constituera la base essentielle. Le suivi évaluation portera sur les activités programmatiques ainsi que sur les niveaux de résultats.

Un plan de suivi évaluation intégrant tous les acteurs de la mise en œuvre du programme sera élaboré selon un processus participatif. Ce plan intégrera les activités statutaires suivantes : a) visites conjointes sur le terrain, b) examen des rapports d'activités, c) revues trimestrielles ou annuelles, d) réunions de suivi et les autres outils de suivi évaluation. Selon les nécessités du moment, l'UNFPA peut être amené à convoquer des réunions avec les parties prenantes.

Les niveaux de résultats seront essentiellement mesurés par des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) qui s'appuieront sur un bon système d'information statistique actualisé. Des enquêtes de début et de fin de programme seront réalisées. Une base de données de suivi et évaluation du programme sera développée.

L'UNFPA organisera avec le Commissariat Général au Plan, la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economique et le reste des partenaires, un atelier d'élaboration du plan opérationnel conjoint de collecte de données pour le suivi évaluation de tous les indicateurs des produits et effets du programme.

Dans le cadre de l'UNDAF, l'UNFPA appuiera la mise en place du groupe thématique de suivi et évaluation et mettra à sa disposition une expertise pour l'élaboration du Plan de Suivi et Evaluation et pour la constitution d'une base de données. Les résultats des revues annuelles de l'UNDAF seront utilisés pour réajuster les stratégies qui permettront d'atteindre l'impact. Les leçons apprises lors de la mise en œuvre du programme seront compilées et disséminées aux parties prenantes.

Les partenaires d'exécution conviennent de coopérer avec UNFPA pour le suivi de toutes les activités appuyées par les transferts de fonds et faciliter l'accès aux documents financiers ainsi que le personnel responsable de l'administration des fonds accordés par l'UNFPA. A cet effet, les partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit:

- Examens périodiques sur place et des vérifications ponctuelles des dossiers financiers par l'UNFPA ou ses représentants ;
- Suivi programmatique des activités conformément aux normes et directives de l'UNFPA pour les visites sur place et le suivi sur le terrain ;
- Vérifications programmées ou spéciales. L'UNFPA, en collaboration avec d'autres agences du SNU (le cas échéant : et en collaboration avec le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération) établiront un plan annuel de vérification des comptes, en accordant la priorité aux vérification des partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante en espèces fournie par l'UNFPA, et de ceux dont la capacité de gestion financière doit être renforcé.

En vue de faciliter les activités de contrôle d'assurance, les partenaires d'exécution et l'UNFPA pourraient convenir d'utiliser un outil de suivi de programme et de contrôle financier qui permette le partage et l'analyse des données.

Les services d'audit seront contractés et fournis par un cabinet privé pour réaliser les audits des transferts de fonds. Les évaluations et audits des partenaires d'exécution non gouvernementaux seront effectués conformément aux principes et procédures de l'UNFPA. Ceux-ci seront précisés dans chaque accord entre l'UNFPA et l'ONG partenaire concerné.

## **VII. Engagements de l'UNFPA**

**UNFPA s'engage** à financer le présent programme à hauteur 2,05 millions de dollars US de ressources ordinaires au présent programme d'assistance au Gabon, sous réserve de la disponibilité des fonds ;

**UNFPA s'engage** par ailleurs à mobiliser des fonds additionnels pour un montant de 3,3 millions de dollars US de ressources additionnelles sous réserve de l'intérêt manifesté par les donateurs ;

**UNFPA déclare** que les fonds fournis au titre de ressources ordinaires et des autres ressources ne comprennent pas les financements octroyés en réponse à des appels d'urgence ;

**UNFPA déclare** que conformément au cadre du CPAP l'appui suivant va être fourni au homologues nationaux : assistance technique, formation, documentation, partage des connaissances et leçons apprises ;

Dans le cas de transfert direct ou de remboursement, après réception d'une requête, l'UNFPA avisera le Partenaire d'Exécution du montant approuvé et effectuera le décaissement en faveur du partenaire.

**L'UNFPA** assurera les paiements directs aux fournisseurs ou tierces personnes pour des engagements de dépenses encourues par le Partenaire d'Exécution sur base des requêtes signées par l'autorité habilitée du Partenaire d'Exécution; ou aux fournisseurs ou tierces personnes pour des engagements de dépenses encourues par l'UNFPA dans le cadre des activités convenues avec les partenaires d'exécution après réception de biens et des services.

**L'UNFPA** n'est tenue à aucune responsabilité dans le cadre des arrangements contractuels conclus entre le Partenaire d'Exécution et un fournisseur ou tierce personne.

Lorsque plusieurs agences des NU accordent des fonds à un même Partenaire d'Exécution, le suivi de programme, les contrôles financiers et l'audit seront effectués conjointement avec ces agences. Les agences pourraient travailler ensemble si elles estiment favorable à l'efficacité et à l'efficacités dans la mise en œuvre des programmes.

**L'UNFPA** s'engage à fournir l'assistance technique et administrative nécessaire à la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation des divers projets/activités inscrits au présent Plan d'Action de programme Pays.

**L'UNFPA** s'engage à procéder aux commandes des matériels/équipements, à concurrence des fonds disponibles et planifiés à cet effet, conformément aux règles et procédures de l'UNFPA et en consultation avec les Ministères sectoriels et les services concernés. Les agents de l'Etat seront régulièrement informés du mouvement des biens, en vue d'en faciliter le dédouanement/le stockage/et la distribution aux bénéficiaires.

**L'UNFPA** conserve le droit de demander le retour des matériels/équipements fournis, si ceux-ci ne sont pas utilisés aux mêmes fins que celles spécifiées soit dans le présent Plan d'Action de Programme Pays ou dans les divers Plans de travail annuels.

**L'UNFPA** conserve la propriété des équipements/matériels fournis, jusqu'au terme des activités du Programme de coopération Par la suite, la dévolution de ces équipements matériels sera décidée d'un commun accord entre les parties concernées. Les véhicules de projet seront remis au Gouvernement sous forme de prêt pour une durée de cinq ans ou selon d'autres modalités précisées par l'UNFPA, le cas échéant. Durant cette période, les véhicules resteront la propriété de l'UNFPA. A l'issue de cette période, la propriété des véhicules pourra être transférée au Gouvernement, d'un commun accord, sauf avis contraire convenu entre les deux parties.

## **IX. Engagements du gouvernement**

**Le Gouvernement du Gabon** s'engage à contribuer à hauteur de **50.000.000 de CFA par an** (Cinquante millions de Francs CFA) sur le budget national.

En plus de la contribution financière, le **Gouvernement s'engage à organiser** des réunions périodiques d'examen et de planification du programme et, selon qu'il sera approprié, de faciliter la participation des donateurs et des ONG.

**Le Gouvernement soutiendra** l'UNFPA dans ses efforts de mobilisation de fonds pour financer le programme conclu et coopérera avec l'UNFPA en encourageant les pays donateurs et des organisations intergouvernementales à mettre à la disposition de l' UNFPA les fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités financées sur fonds supplémentaires.

**Le Gouvernement coordonnera** le processus de préparation des Plans d'Action Annuels et est responsable de la préparation, de l'organisation et la tenue des revues sectorielles et des revues annuelles du programme, de la revue à mi- parcours et de toute autre réunion de planification du programme, pour lesquelles il encouragera la participation des ONG et associations et de donateurs.

**Le Gouvernement prêtera assistance** pour la conduite des enquêtes, des études et évaluations.

Dans la continuité du programme précédent, le **Gouvernement mettra à disposition** le personnel, les locaux, les équipements, l'assistance technique, les ressources financières, les coûts récurrents et non récurrents nécessaires à la bonne exécution du programme, à l'exception de ceux fournis par UNFPA ou d'autres agences du Système des Nations Unies, organisations internationales, coopérations bilatérales et multilatérales ou organisations non gouvernementales. Le Gouvernement accordera une attention particulière au maintien en place du personnel ayant bénéficié d'une formation prise en charge par UNFPA et évitera toute affectation de personnel préjudiciable au bon déroulement des plans annuels d'activités. Le Gouvernement s'assurera de la désignation des points focaux du programme dans les structures bénéficiaires et de la création des différents Comités de Pilotage au plus tard un mois après le démarrage du plan annuel d'activités.

Conformément à l'Accord de base de Coopération signé entre le Gouvernement et UNFPA, le **Gouvernement sera responsable** du dédouanement, du transit, du stockage, de la distribution et du contrôle des biens et équipements mis à la disposition par UNFPA. Aucun impôt, taxe, droit et charges ne pourra être levé sur les biens, équipements ou services fournis par UNFPA dans le cadre du présent accord. UNFPA sera aussi exempt de la TVA concernant les achats locaux et les services fournis en appui aux programmes assistés par UNFPA.

Avant l'arrivée de tout expert international, le **Gouvernement fournira** le nom de celui qui est désigné comme homologue de cet expert.

**Le Gouvernement assurera** tous les véhicules sous le contrôle ou l'utilisation du Gouvernement conformément à la loi en vigueur au Gabon et dégage UNFPA de toute responsabilité civile au regard de ces véhicules. Tous les frais relatifs à un accident ou dommage quelconque porté aux véhicules devront être entièrement supportés par la contrepartie bénéficiaire.

De la même façon le **Gouvernement dégage** l'UNFPA de toute responsabilité et indemnités, autre que la responsabilité civile contractée au titre de l'assurance au tiers de toute personne physique transportée dans un véhicule de l' UNFPA, en cas d'accident ou dommage corporel contracté par un fonctionnaire du Gouvernement voyageant dans un véhicule sous le contrôle de l'UNFPA.

**Le Gouvernement prendra à sa charge** les dépenses de carburant, d'assurances, des pièces détachées et d'entretien des véhicules fournis par l'UNFPA, à l'exception des engagements pris par l'UNFPA dans le cadre des plans annuels d'activités dûment approuvés.

Chaque achat fera l'objet d'un plan d'approvisionnement arrêté avant même la commande du matériel, conformément au plan annuel d'action. Le plan d'approvisionnement sera établi d'un commun accord. . Les documents suivants seront soumis à l'examen et l'approbation de l'UNFPA avant d'être publiés : (i) liste restreinte et invitation à soumissionner ; (ii) dossier d'appel d'offres ; (iii) rapports d'évaluation des offres et recommandations d'attribution des marchés ; et (iv) projet de contrat en cas de modification des modalités incorporés dans les dossiers d'appel d'offres Le matériel acquis fera l'objet d'une notification écrite précisant la

destination finale et les pièces justificatives y afférentes signées par l'institution bénéficiaire. Il sera géré de façon séparée par les services techniques du Gouvernement, de façon à disposer à chaque moment du point de la situation.

**Le Gouvernement assurera** l'inventaire de ce matériel et l'équipement et, veillera à sa bonne utilisation et à son entretien.

**Le Gouvernement s'engage** à utiliser les véhicules remis par UNFPA exclusivement pour les programmes ou plan annuel d'activités auxquels ils ont été assignés, et conformément aux règles et procédures telles que prévues dans l'accord. Le matériel, les équipements et les divers produits soumis par l'UNFPA sont destinés aux bénéficiaires. Ils ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une utilisation autre que celle consignée dans le plan d'action annuel du programme de coopération.

En outre, les équipements acquis grâce aux fonds fournis par UNFPA en vue de la mise en œuvre des programmes et plans annuels d'activités sont la propriété de UNFPA. Au terme de l'exécution de ces programmes et plans annuels d'activités, le matériel technique et autre, ainsi que les approvisionnements, fournitures et autres biens fournis par l'UNFPA seront en principe cédés en propriété au gouvernement ou à une Institution désignée par lui, à moins qu'il n'en soit convenu autrement entre le Gouvernement et l'UNFPA. Pour les besoins d'inventaire, tout l'équipement fourni par UNFPA doit porter la mention UNFPA en caractères clairs et visibles jusqu'à sa session.

En ce qui concerne les modalités de transfert de fonds un formulaire type pour l'autorisation de financement et la confirmation des dépenses (FACE), reflétant les activités décrites dans le plan de travail annuel (PTA), sera utilisé par le partenaire d'exécution pour demander le décaissement des fonds ou pour obtenir l'accord de l'UNFPA qui remboursera ou paiera directement les dépenses programmées. Le partenaire d'exécution remplira le formulaire FACE pour rendre compte de l'utilisation des ressources en espèces reçues. Le partenaire d'exécution identifiera au moins deux (2) fonctionnaires désignés qui donneront des détails sur les comptes, demanderont et confirmeront l'utilisation des ressources en espèces. Le formulaire FACE sera confirmé par les fonctionnaires désignés du partenaire d'exécution.

Les ressources en espèces fournies au partenaire d'exécution ne doivent être utilisées qu'aux fins des activités convenues dans le Plan de Travail Annuel

Les ressources en espèces reçues par les partenaires d'exécution gouvernementaux et les ONG nationales seront utilisées conformément aux politiques, procédures et règlements nationaux établis qui sont conformes aux normes internationales ; plus particulièrement, les ressources en espèces ne sont utilisées que pour les activités convenues dans les PTA, et les rapports sur l'utilisation intégrale de toutes les ressources en espèces reçues sont présentés à l'UNFPA dans les trois mois suivant la réception des fonds.

## **Partie X - Autres dispositions**

Le présent Plan d'Action du Programme Pays, dès sa signature, tient lieu de Programme de coopération entre le Gouvernement du Gabon et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) pour la période 2007-2011, abroge et remplace toutes dispositions antérieures.

Le présent Plan d'Action du Programme Pays et ses annexes peuvent être modifiés par consentement mutuel des deux parties signataires.

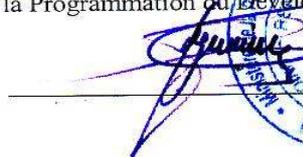
Aucune disposition du présent Plan d'Action du Programme Pays ne saurait être interprétée comme une renonciation à la protection accordée au Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) par les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies dont le Gouvernement de la République Gabonaise est signataire.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés, ont apposé leur signature au présent Plan d'Action du Programme Pays, ce ... 2007.

25 JUIN 2007

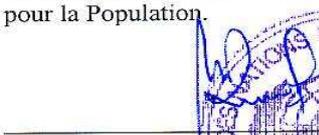
Pour le Gouvernement :

**Mr Casimir OYE MBA**  
Ministre d'Etat,  
Ministre de la Planification et de  
la Programmation du Développement


Pour UNFPA:

**Mme Bintou DJIBO**  
Représentant du Fonds des Nations Unies  
pour la Population.


**Annexe : CADRE DU COUPLAGE RÉSULTATS-RESSOURCES DU CPAP**

<b>Effet escompté de l'UNDAF n° 1 : l'accès des femmes en âge de procréer et des enfants de moins de cinq ans aux soins de santé de qualité, amélioré d'ici 2011</b>									
Composante du Programme de l'UNFPA	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles et indicateurs des produits	Ressources indicatives par composante du programme (par an, en millier de dollars U\$)					
				2007	2008	2009	2010	2011	Total
Santé de la Reproduction	<p><b>Effets :</b> l'utilisation accrue par les populations, des services de Santé Sexuelle et de la Reproduction de qualité, y compris la prévention du VIH/Sida avec un accent particulier chez les jeunes</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion d'accouchement assisté par un personnel qualifié ;</li> <li>• <b>Prévalence contraceptive dans la zone d'intervention ;</b></li> <li>• Disponibilité du préservatif au niveau national;</li> <li>• Proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans <b>ayant une connaissance exacte des modes de prévention du VIH/SIDA.</b></li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b> l'Accès aux services de SR de qualité y compris l'assistance par un personnel qualifié à l'accouchement, aux soins obstétricaux d'urgences, planification familiale et traitement et soins des fistules obstétricales est amélioré dans la zone d'intervention.</p> <p><b>Produit 2 :</b> la disponibilité des Services de santé sexuelle et de la reproduction y compris la prévention du VIH/SIDA chez les jeunes est accrue.</p>	<p><b>Indicateurs du produit 1:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion de structures assurant des soins obstétricaux d'urgences dans la zone d'intervention. Base 20%( 2003) ; cible 55% en 2011.</li> <li>• Nombre de structure offrant des services de planning familial de qualité dans la zone d'intervention : base ; 30 ; cible : 64 en 2011.</li> <li>• Nombre de structure assurant le traitement et les soins des fistules obstétricales : base : à déterminer; cible : à déterminer</li> </ul> <p><b>Indicateurs du produit 2:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de structure assurant les services de santé sexuelle et de la reproduction de qualité y compris la prévention du VIH/SIDA pour les adolescents et les jeunes dans la zone d'intervention. Base : 10 ; Cible : 20</li> <li>• Proportion de structure offrant des services d'information et d'éducation conviviaux aux jeunes dans la zone d'intervention. Base : 1(2006) ; Cible : 22 en 2011.</li> <li>• Proportion de départements offrant des prestations de dépistage volontaires dans des conditions minimales. Base: 34%; Cible: 60%</li> </ul>	Ressources ordinaires					
				200 000	128 573	128 571	128 571	128 571	714 286
				Autres ressources					
				150 000	117 842	117 839	117 839	117 839	621 359
				Ressources ordinaires					
				50 000	41 073	41 071	41 071	41 071	214 286
Autres ressources									
160 000	149 322	149 320	149 320	149 320	757 282				

		<p><b>Produit 3 :</b> Les capacités institutionnelles et techniques de coordination et de gestion du programme SR sont renforcées et la sécurisation des produits SR notamment les préservatifs féminin et masculin est assurée.</p>	<p><b>Indicateurs du produit 3:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'une stratégie nationale en matière de sécurisation des produits de la Santé de la Reproduction.</li> <li>• Nombre de départements sanitaires mettant en œuvre la stratégie nationale de sécurisation des produits SR. base : 0 ; Cible : 30%.</li> <li>• Fréquence de ruptures de stock: base : non disponible; Cible : à déterminer.</li> </ul>	Ressources ordinaires					
				15 000	14 108	14 107	14 107	14 107	71 429
				Autres ressources					
				130 000	122 842	122 839	122 839	122 839	621 359
				<b>POUR UN TOTAL DE 1 000 000 DE DOLLARS DES RESSOURCES ORDINAIRES POUR LE COMPTE DE LA SR</b>					



**Effets escomptés de l'UNDAF n° 3 :** d'ici 2011 les capacités et les performances des institutions publiques et des acteurs communautaires sont améliorées  
**n° 4 :** D'ici à l'an 2011, réduction de la pauvreté avec un accent particulier sur les groupes vulnérables par la diversification de l'économie

Composante du Programme de l'UNFPA	Effets escomptés	Produits escomptés	Cibles et indicateurs des produits	Ressources indicatives par composante du programme (par an, en millier de dollars)					
				2007	2008	2009	2010	2011	Total
Population et Développement	<p><b>Effet :</b> Une prise en compte effective des questions de population, de santé de la reproduction et de genre dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes de réduction de la pauvreté.</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des OMD actualisée.</li> </ul>	<p><b>Produit 1 : Données actualisées, intégrées et désagrégées (genre, catégories sociales) pour la formulation, le suivi/évaluation de politiques et programmes de développement accessibles à tous les niveaux</b></p> <p><b>Produit 2: Renforcement des capacités nationales intégrant les questions de population, de santé de la reproduction et de genre pour le développement des programmes nationaux et sectoriels.</b></p>	<p><b>Indicateurs de produit 1:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• existence d'une base de données multisectorielle et actualisée intégrant les questions de SR, PD et Genre opérationnelle, fonctionnelle et disponible au sein de la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economique</li> <li>• Séminaires et ateliers de formation programmés intégralement réalisés et rapports disponibles.</li> </ul> <p><b>Indicateurs produit 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 5 études de recherche approfondies réalisées sur les questions de SR, PD et Genre ;</li> <li>• Nombre de plans et programmes sectoriels intégrant les questions de PD, SR et de Genre.</li> </ul>	Ressources ordinaires					
				100 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000
				Autres ressources					
				160 000	152 310	152 307	152 307	152 307	769 231
				Ressources ordinaires					
				50 000	39 000	37 000	37 000	37 000	200 000
				Autres ressources					
50 000	45 193	45 192	45 192	45 192	230 769				
<b>POUR UN TOTAL DE 500 000 DOLLARS POUR LA COMPOSANTE P &amp; D</b>									

Effet escompté de l'UNDAF n° 3 : d'ici 2011 les capacités et les performances des institutions publiques et des acteurs communautaires sont améliorés										
Genre	<p><b>Effet :</b>  <b>l'environnement institutionnel, juridique et socioculturel favorable à l'égalité et l'équité de genre est amélioré</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plans et programmes intégrant les questions de population et développement, de SR et de Genre.</li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b> Capacités institutionnelles et techniques des intervenants (Gouvernement, ONG et Société Civile) pour la prise en compte du genre renforcées dans la planification, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des programmes et politiques sectoriels</p>	<p><b>Indicateurs produit 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de points focaux formés capables (Gouvernement, ONGs et Société Civile) de prendre en compte le genre dans les programmes et les politiques, au niveau national et au niveau provincial. Sur 285 personnes formées X sont capables de prendre en compte le genre ;</li> <li>• Nombre d'institutions ayant la capacité de prendre en compte le genre dans les programmes et politiques ;</li> <li>• <b>Existence d'un document de stratégie nationale de politique en genre ;</b></li> <li>• Existence d'un mécanisme multisectoriel opérationnel de révision des lois ;</li> <li>• Existence d'un mécanisme de coordination pour la sensibilisation et la mobilisation contre les pratiques discriminatoires ;</li> </ul>	Ressources ordinaires						
				90 000	60 000	50 000	50 000	50 000	3 00 000	
				Autres ressources						
				90 000	60 000	50 000	50 000	50 000	3 00 000	
<b>POUR UN TOTAL DE 300 000 DOLLARS POUR LA COMPOSANTE GENRE</b>										

## **ANNEXES**

- **ALLOCUTION DE M. LE COMMISSAIRE GENERAL AU PLAN**
- **ALLOCUTION DU COORDONNATEUR RESIDENT /REPRESENTANT RESIDENT DU PNUD AU GABON**
- **ALLOCUTION DE MR CASIMIR OYE MBA, MINISTRE D'ETAT MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT**
- **ARTICLE DU QUOTIDIEN L'UNION**

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union-Travail-Justice



*MINISTERE DE LA PLANIFICATION*  
**ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT**

**Allocution de  
M. le Commissaire Général au Plan  
Pour la Cérémonie de Signature des Plans d'Action  
de Programme-Pays 2007-2011.**

**Monsieur le Ministre d'Etat,  
Monsieur le Ministre Délégué,  
Madame la Coordinatrice du Système des Nations Unies, Représentante du PNUD et du  
FNUAP,  
Monsieur le Représentant de l'UNICEF,  
Distingués invités  
Mesdames et messieurs**

C'est pour moi un réel plaisir de recevoir et de souhaiter la bienvenue, au nom de la partie nationale, à nos hôtes du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP, à l'occasion de la cérémonie de signature conjointe des Plans d'Action de Programme Pays 2007-2011 des trois Agences du Système des Nations Unies avec le Gouvernement.

Cette signature conjointe traduit la volonté commune du Gouvernement et du Système des Nations Unies d'œuvrer ensemble pour la réalisation des priorités nationales déclinées dans le DSCRП et des Objectifs du Millénaire pour le Développement. .

**Monsieur le Ministre d'Etat,**

Les présents Plans d'Action (CPAP) opérationnalisent la matrice du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Gabon (UNDAF) établie pour la période 2007-2011, que vous avez paraphé il y a un peu plus d'un an en ce lieu.

**En clair, les CPAP définissent de manière plus détaillée et pour chaque Agence, les interventions prévues, les partenaires d'exécution, les résultats attendus ainsi que les cibles de suivi et d'évaluation ».**

L'élaboration concertée des CPAP entre l'Administration, les Agences du SNU, la Société civile, découle de la franche et étroite collaboration qui a permis de dresser des objectifs précis avec des indicateurs de suivi mesurables dans l'UNDAF.

Pour rappel, les orientations stratégiques de l'UNDAF, réponse du SNU aux problématiques de développement de notre pays, sont alignées sur les 4 piliers du DSCRП et concernent les domaines relatifs à la **réduction de la mortalité maternelle et infantile**, à la **lutte contre la maladie**, à la **lutte contre la pauvreté** et à la **promotion de la Gouvernance**.

Un rapide survol des acquis de la coopération passée avec nos partenaires montre que **les activités menées avec l'Unicef** ont eu pour effet entre autres de relever les niveaux de certains indicateurs de santé infanto-juvénile tels que le taux de vaccination national ou le taux de couverture en vitamine A, grâce à l'organisation des campagnes de masse. D'un point de vue institutionnel, l'Unicef a favorisé

une meilleure appropriation des projets par les départements ministériels et également une mobilisation forte des partenaires du secteur privé à la cause des enfants.

**Les interventions du PNUD** au cours de la même période ont concerné l'appui à l'élaboration du DSCRIP et l'évaluation des besoins du Gouvernement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. D'autres interventions remarquées, sont en rapport avec les domaines de la micro finance, de la lutte contre les maladies, et la promotion d'un environnement urbain sain à travers les partenariats noués avec les Ministères en charge de la famille, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et la municipalité de Libreville.

Enfin dans cette revue synthétique des efforts de nos partenaires, je n'oublierai pas de mentionner **les appuis stratégiques apportés par le FNUAP** dans l'organisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2003, la préparation de l'Enquête Démographique et Sanitaire (EDS) 2006, la finalisation de la Déclaration de la Politique Nationale de Population. D'autres actions qui ont concerné la sensibilisation des groupes cibles et la formation des personnels en matière de santé de la reproduction et de la lutte contre les maladies, notamment le VIH/Sida auprès des jeunes à travers un réseau d'Associations, sont également à mentionner.

D'un montant global de 50.128.400 dollars américains, soit un peu plus de 25 milliards de francs CFA, les CPAP permettront aux 3 Agences susnommées, de développer durant les cinq prochaines années, en collaboration avec le Gouvernement et d'autres Partenaires, des activités dans plusieurs domaines en vue de l'amélioration du bien-être de la population gabonaise.

Ces domaines sont, *pour ce qui concerne le PNUD* la lutte contre la pauvreté et les OMD, la lutte contre la maladie, la promotion de la bonne gouvernance et la promotion de l'environnement. Le financement requis à leur mise en œuvre est évalué à 18,7 milliards de FCFA dont 1,3 milliards provenant des ressources propres et le reste étant à mobiliser en partie par l'Etat.

A ce titre, la contribution du Gouvernement au financement est de 250 millions de FCFA pour la participation aux frais de fonctionnement du Bureau pays. A cela s'ajoute une subvention spécifique de 2,5 milliards destinée au projet Art Gold Gabon, conformément au protocole d'accord qui nous lie à Art Gold International en contre partie à l'appui technique et financier que nous recevrons pour le développement des collectivités locales.

**Les axes d'intervention de l'UNICEF** portent d'une part sur le Plaidoyer et le Développement des politiques et partenariats, et d'autre part sur le renforcement des capacités des familles, des communautés, des prestataires de services et des décideurs dans les domaines de la survie, du développement et de la protection de l'enfant. Sur les 3,6 milliards de FCFA de financements requis à leur exécution, 43% proviennent des ressources propres de l'Agence et le reste étant à mobiliser.

*Quant au programme du FNUAP*, ses domaines de concentration sont la Santé de la Reproduction, la population et le développement et le Genre. Le montant financier à la mise en œuvre de ce programme est estimé à 2,5 milliards de FCFA dont 35% sont issus des fonds propres de l'Agence.

L'aide déclinée dans les CPAP se répartit majoritairement dans le secteur de la santé puisqu'il mobilise à hauteur de 59, 55 et 37 % des financements respectifs des programmes du FNUAP, de l'UNICEF et du PNUD. Ensuite, les questions de stratégie des politiques publiques représentent en moyenne 29 % des ressources de chaque agence.

Voici donc brièvement résumés, Monsieur le Ministre d'Etat, les points saillants des trois Plans d'Action des Programmes de coopération entre le Gabon et l'Unicef, le Pnud et le Fnuap que je vous sou mets, pour signature et pour en autoriser officiellement l'exécution.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**CEREMONIE DE SIGNATURE DES PLANS D'ACTION  
DES PROGRAMMES DE PAYS (CPAP)**

**entre**

**la République gabonaise**

**et**

**Le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF**

*LIBREVILLE, LE 25 juin 2007*

**ALLOCUTION  
DU COORDONNATEUR RESIDENT /  
REPRESENTANT RESIDENT DU PNUD  
AU GABON**

**MADAME FATOUMATA BINTOU DJIBO**

**Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement,**

**Excellence Monsieur le Ministre,**

**Monsieur le Commissaire Général au Plan,**

**Chers collègues du Système des Nations Unies,**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs centraux,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

Je me réjouis d'être ici, cet après midi avec vous, à cette cérémonie de signature des Plans d'action des programmes de Pays pour le nouveau cycle de programmation 2007-2011, entre la République Gabonaise et les agences des Nations Unies ici présentes, en l'occurrence l'UNICEF, l'UNFPA et le PNUD.

Je voudrais, tout d'abord, exprimer toute notre gratitude à Son Excellence, Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement, qui nous accueille chaleureusement pour cet événement.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Ces Plans d'action des Programmes de pays sont l'aboutissement d'un processus méthodique, participatif, qui a connu l'apport soutenu de toutes les parties prenantes, avec l'engagement et le souci de viser des résultats concrets pour la réalisation progressive de l'agenda du développement du Gabon.

En effet, ce processus remonte à l'élaboration en 2005 du Bilan Commun du Pays (CCA), qui a procédé à une analyse approfondie de la situation économique et sociale du pays, en harmonie avec l'exercice de formulation du DSCRП déjà entamé à cette époque, et qui a conduit à l'élaboration et à la signature en 2006 du Plan Cadre d'Assistance du système des Nations Unies au développement du Gabon (UNDAF) pour la période 2007-2011.

A travers l'UNDAF, et sur la base des priorités nationales définies dans le DSCRП, le système des Nations Unies s'est engagé à appuyer les efforts de développement du pays dans les quatre domaines suivants :

- la réduction de la mortalité maternelle et infantile
- la réduction de mortalité et de la morbidité des maladies (la lutte contre la maladie) ;
- l'amélioration de la gouvernance politique, économique et sociale ;
- la réduction de la pauvreté dans les domaines essentiels du développement économique et social.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

L'UNDAF a été traduit au niveau de chaque agence des Nations Unies signataire, selon le mandat, les spécificités et les priorités de chacune d'elles, par des Programmes de pays dont nous signons aujourd'hui les plans d'action et qui ont été également élaborés avec l'implication de toutes les parties prenantes.

C'est le lieu pour moi de vous renouveler, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de notre reconnaissance, pour la qualité de la participation et de la contribution de la partie nationale et les autres partenaires au développement à toutes les étapes de ce fructueux processus : le Parlement, la société civile, la communauté des donateurs et les experts du gouvernement.

Permettez-moi également de vous complimenter Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement, pour l'engagement et la détermination dont votre département ministériel a fait preuve pour la production de ces cadres et instruments de planification qui seront la référence de notre action commune pendant toute la durée de ce cycle de coopération 2007-2011.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Il nous reste maintenant à achever ce que nous avons ensemble commencé, je veux dire, traduire ces programmes et plans d'actions en des résultats concrets, au bénéfice des populations gabonaises à tous les niveaux, pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

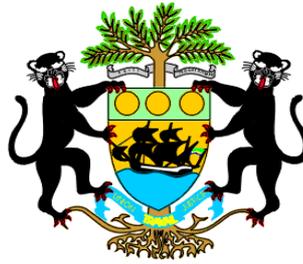
Ces programmes et leurs plans d'actions, qui seront conjointement revus périodiquement, feront l'objet de rapports de mise en œuvre produits régulièrement.

Pour garantir la réussite et la pérennisation des résultats de ces programmes, une attention particulière sera accordée à l'appropriation et au renforcement des capacités nationales. De même, un effort de mobilisation des ressources additionnelles indispensables à la réalisation de l'ensemble de ces programmes est nécessaire.

Je tiens à remercier le gouvernement pour les efforts déjà consentis dans ce domaine et je reste convaincue que nos parties respectives continueront ensemble à œuvrer dans cette direction pour faire de ces programmes ambitieux des témoins majeurs sur le chemin du développement du Gabon.

Je vous remercie.

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union-Travail-Justice



*MINISTRE DE LA PLANIFICATION*  
**ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT**

**Allocution de Mr Casimir OYE MBA,  
Ministre d'Etat  
Pour la Cérémonie de Signature des Plans d'Action  
de Programme-Pays 2007-2011.**

Lundi 25 Juin 2007

**Madame la Coordinatrice du Système des Nations Unies,**

**Monsieur le Représentant de l'UNICEF,**

**Monsieur l'Assistant au Représentant du FNUAP,**

**Monsieur le Secrétaire Général,**

**Monsieur le Commissaire Général,**

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués invités,**

C'est pour moi une satisfaction renouvelée de me retrouver avec vous cet après-midi, à l'occasion de la signature des Plans d'Action du Cadre de coopération 2007-2011, entre le Gabon et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

La présente cérémonie marque le lancement officiel de l'exécution du programme de coopération entre le Gabon et ces trois Agences majeures du Système des Nations Unies. C'est l'occasion idoine pour moi, en tant que Représentant du Gouvernement, c'est-à-dire Autorité Politique, de jeter un regard sur l'état de notre Coopération.

**Madame la Coordinatrice,**

Depuis janvier 2006, date de l'adoption du DSCRP par le Gouvernement, notre pays dispose d'un cadre de référence pour l'ensemble des initiatives qu'il prend, afin d'améliorer les conditions de vie des nos populations.

Pour mémoire, les efforts que consent le Gouvernement, sous la Haute impulsion du Président de la République Chef de l'Etat, El Hadji Omar Bongo Ondimba, visent à réaliser le développement

humain, à travers une croissance forte, diversifiée, durable et profitable à tous, spécialement aux moins nantis.

Depuis lors, nous notons avec satisfaction, les efforts que vous avez consentis, tout au long du processus de programmation de l'UNDAF, pour aligner vos programmes de coopération sur les priorités nationales, conformément aux recommandations des accords de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Pour exécuter notre DSCRП dans un contexte de raréfaction des ressources budgétaires due à la baisse du niveau de notre production pétrolière, le Gabon a entrepris l'élaboration d'un « *Programme d'Action Prioritaire* » et d'un « *Cadre de Dépense à Moyen Terme* ». Ces deux instruments, qui se situent dans le prolongement du processus de redéfinition de notre Système de Planification, visent à rationaliser l'utilisation de nos ressources et à en accroître l'efficacité.

En effet en élaborant ces instruments, notre souci est de donner à la Politique des « *Actes pour le Gabon* » que le Président de la République entend mettre en œuvre au cours de son mandat actuel, des outils de réalisation qui garantissent son succès. Le Gouvernement se réjouit de compter le Système des Nations Unies parmi ceux de nos partenaires qui nous accompagnent avec foi et détermination dans la finalisation de ces chantiers prioritaires.

Le Gouvernement apprécie aussi votre souci plus marqué, d'impliquer les acteurs non étatiques, principalement les entreprises et les associations, dans le financement et dans l'animation des activités menées dans notre pays.

Toutefois, il me plait de partager avec vous deux préoccupations : la **concentration géographique des interventions** et l'**appropriation nationale du programme**.

➤ Sur *la concentration géographique de vos interventions*,

j'ai pu remarquer que pour l'essentiel, le précédent programme de coopération a été fortement concentré sur Libreville et dans une moindre mesure sur Port Gentil. Certes, quelques timides initiatives ont été conduites dans la Nyanga et dans le Haut Ogooué. Mais elles restent parcellaires et demandent à être amplifiées.

En effet, s'il est vrai qu'en nombre d'individus, l'essentiel des populations vulnérables est concentré à Libreville et Port-Gentil, l'EGEP a démontré que la prégnance de la précarité est plus accusée dans l'Ogooué-Ivindo, la Nyanga et la Ngounié. Je vous exhorte donc vivement à poursuivre dans la voie de la déconcentration géographique de vos interventions que vous avez amorcée dans le précédent Programme.

➤ *Sur l'appropriation du programme,*

un effort a également été consenti par certaines de vos Agences. Parmi les initiatives les plus remarquables, il me plaît de relever l'expérience de l'Exécution nationale NEX (National exécution), et la prise en compte des aspects culturels et communautaires dans l'exécution des projets, à la grande satisfaction du Gouvernement.

Toutes ces initiatives, ont permis une meilleure lisibilité des opérations et une plus grande implication des populations cibles, toutes choses qui sont le garant d'une plus grande appropriation par les nationaux. J'invite l'ensemble des Agences à amplifier ces expériences.

Outre ces deux préoccupations, majeures, je me dois de vous signaler une autre qui les complète en quelque sorte.

Il est de fait que l'Appropriation suppose l'existence de personnes impliquées dans la conception et la conduite des programmes. C'est dire qu'il est indispensable de recruter de plus en plus de nationaux pour la gestion de ces programmes, et s'attacher au Renforcement de leurs capacités, en améliorant sans cesse leur compréhension et leur maîtrise des procédures de vos Agences.

Il me revient que le nombre de nationaux, même sur les postes qui peuvent leur revenir, reste faible, comparativement à d'autres pays où le Système des Nations Unies est présent. Le Gouvernement vous invite à tenir compte de cette préoccupation qu'il a exprimée à maintes reprises et qui reste sans suite tangible. ***On ne peut pas développer le Gabon en l'absence des Gabonais***

Au-delà des ces trois points, en examinant le financement de nos trois CPAP, il apparaît que les ressources restent en grande partie à mobiliser.

En effet, moins de 20% des ressources sont actuellement identifiées. Certes, les leçons du passé, notamment la grande implication du secteur privé dans le financement des projets, peuvent nous inciter à l'optimisme. Mais j'éprouve une certaine inquiétude et vous exhorte donc de redoubler d'ardeur dans vos démarches de plaidoyer, afin qu'il n'y ait pas de déficit dans la réalisation des objectifs complémentaires assignés à chacun des Partenaires.

Pour sa part, le Gouvernement, qui va dans les prochains jours adopter le *2<sup>ème</sup> Rapport de Progrès des Objectifs du Millénaire pour le Développement* [OMD] puis *le Rapport National sur le Développement Humain [RNDH]*, s'est attaché à faciliter la réalisation de ces deux études de façon à appuyer vos plaidoyers.

Tel est, Madame la Coordinatrice du Système des Nations Unies, Mesdames et Messieurs, l'essentiel des réflexions que je voulais partager avec vous en ce Jour.

Je vous remercie.

GABON-ONU/PLANS D' ACTIONS DU PROGRAMME PAYS

## Le gouvernement passe des conventions avec le Fnuap, l'Unicef et le Pnud

Les contrats signés avec les agences onusiennes, dont le montant global est estimé à plus de 25 milliards de francs, focalisent leurs interventions dans les domaines de la santé et de la lutte contre la pauvreté.



Casimir Oyé Mba appasant sa signature sur les documents relatifs aux plans d'actions du programme pays en faveur du Gabon.



Le coordonnateur du SNU, Mme Bintou Djibo (C), et le ministre d'Etat Oyé Mba échangeant les documents des conventions.

### Collaboration MABICKA

Le gouvernement, représenté par le ministre d'Etat à la Planification et à la Programmation du développement, Casimir Oyé Mba, a signé, le lundi 25 juin, trois conventions relatives aux Plans d'actions du programme pays (CPAP) du système des Nations unies avec les trois principales agences de l'Organisation, à savoir le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), le Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef).

Ces plans d'action, selon Angès-Macaire Longho, Commissaire général au Plan, entrent dans le cadre de la "matrice" du plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement du Gabon (UNDAF) pour la période 2007-2011. Ils définissent, pour chacune des opérations, les interventions prévues, les partenaires d'exécution, les résultats escomptés et les cibles de suivi et d'évaluation.

Les orientations stratégiques de l'UNDAF, proposées par le Système des Nations unies (SNU) à la problématique de développement

de notre pays, sont alignées sur quatre piliers du Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCRCP). Elles concernent les domaines liés à la réduction de la mortalité maternelle et infantile, à la lutte contre la maladie, à la promotion de la gouvernance et, bien sûr, à la lutte contre la pauvreté.

Doté d'un montant global de 50,126 millions de dollars US, soit un peu plus de 25 milliards de nos francs, les CPAP permettront aux trois agences onusiennes de développer, pendant la période quinquennale, des activités dans plusieurs domaines en vue de l'amélioration du bien-être des Gabonais.

Pour ce qui est du Pnud, ces domaines sont, la lutte désormais menée contre la pauvreté, les OMD (objectifs du millénaire pour le développement), la lutte contre la maladie et la promotion de la bonne gouvernance et de l'environnement. "Le financement requis à leur mise en oeuvre est évalué à 18,7 milliards de F, dont 1,3 milliard proviennent des ressources propres et le reste devra être mobilisé en partie par l'Etat", a confié Angès-Macaire Longho.

**PRIORITES NATIONALES** ♦ A ce titre, la contribution du gouvernement est de 250 mil-



Vue des collaborateurs du ministre d'Etat et des représentants des parties signataires.

lions de francs comme participation aux frais de fonctionnement du bureau pays, et 2,5 milliards de F destinés au projet Art Gold International (en contre partie de l'appui technique et financier que le Gabon devrait recevoir pour le développement des collectivités locales).

Les axes d'intervention de l'Unicef (en anglais: United Nations International Children's Emergency Fund) portent,

d'une part, sur le plaidoyer et le développement des politiques et partenariats. D'autre part, ils portent sur le renforcement des capacités (expression à la mode) des familles, des communautés, des prestataires de services et des décideurs dans les domaines de la survie, du développement et de la protection de l'enfant.

Sur les 3,6 milliards de Francs requis pour leur exé-

cution, 45% proviennent des ressources propres de l'Unicef, le reste devra être mobilisé. Enfin, quant au programme du Fnuap, ses domaines de concentration sont la santé, la reproduction, la population et le développement, et le Genre.

Le financement pour la mise en oeuvre de ce programme est estimé à 2,5 milliards de F, dont 35% sont issus des Fonds propres. "L'aide déca-

visée dans le secteur de la santé, jusqu'à mobiliser à hauteur de 59,55 et 37% des financements respectifs des programmes du Fnuap, de l'Unicef et du Pnud", a encore ajouté le commissaire général au Plan.

Il faut aussi relever que les questions de stratégie des politiques publiques représentent, en moyenne, 29% des ressources de chacun des trois organes onusiens. L'objectif principal, à terme, est "d'appuyer les efforts du gouvernement lib, selon le ministre d'Etat Oyé Mba, au développement durable, à travers une croissance forte, diversifiée, durable et profitable à tous, spécialement aux moins nantis".

Pour exécuter son DSCRCP dans un contexte de "raréfaction des ressources budgétaires" due à la baisse du niveau de sa production pétrolière, le Gabon dispose de deux instruments le Programme d'action prioritaire et le Cadre de dépenses à moyen terme) qui se situent dans le prolongement du processus de redéfinition de son système de planification.

En définitive, et c'est le moins que l'on puisse dire, c'est que cette signature conjointe traduit la volonté commune du gouvernement et du SNU d'œuvrer pour la réalisation des priorités nationales définies dans le DSCRCP et les OMD. ■

